



CETTE ANNÉE, VOUS PARTICIPEZ À UNE ENQUÊTE sur les photocopies de livres, de journaux et de partitions musicales

BO n°15 du 8 avril 2004

Votre établissement a été sélectionné par le ministère de l'Éducation nationale pour participer à une enquête sur les photocopies de publications distribuées à vos élèves. Cette enquête est une obligation prévue par le contrat signé entre votre établissement et le CFC (article 6).

En quoi consiste cette enquête ?

Il s'agit de reporter sur le tableau ci-joint, les références des publications dont vous distribuez des copies à vos élèves, pendant une période de 4 semaines de cours consécutives.

Pourquoi une enquête ?

Le contrat signé avec le CFC vous autorise à photocopier des extraits d'œuvres protégées, à des fins pédagogiques, en toute légalité. En contrepartie, votre établissement acquitte chaque année des droits de copie.

Pour pouvoir reverser ces sommes aux auteurs et aux éditeurs des publications qui ont été effectivement reproduites, le CFC a besoin de les identifier précisément.

N.B. : il ne s'agit pas d'un contrôle de votre travail. Votre nom ne doit en aucun cas figurer sur les tableaux à compléter.

CFC - Centre Français d'exploitation du droit de Copie

enseignement secondaire - BP 69 - 75261 Paris Cédex 06 ● Tél. : 01 44 07 39 48 - Fax : 01 44 07 10 54 ● www.cfcopies.com

Comment compléter le tableau d'enquête ?

À déclarer pendant l'enquête :

Tous les extraits de publications françaises ou étrangères :

- Les livres, les manuels
- Les journaux, revues
- Les partitions de musique
- Les schémas, dessins, illustrations, etc.

Attention : les extraits de publications intégrés dans les MONTAGES doivent être déclarés.

Ne pas déclarer :

- Les textes ressaisis
- Les fichiers photocopiables
- Les documents photocopiés en un exemplaire pour préparer votre cours

L'unité de compte est la feuille de photocopie de format A4 (21 x 29,7 cm) :

Un extrait de publication photocopié peut ne pas occuper toute la feuille A4.

Dans ce cas, il faut comptabiliser 1/4 de page, 1/2 page ou 3/4 de page de photocopie.

Livres :

- **Toujours indiquer** les trois informations suivantes : titre, auteur et éditeur
- **Collection** : seulement pour les ouvrages scolaires et parascolaires

Références de l'œuvre : livre, journal, périodique...				Destinataires des copies	Photocopies		
TITRE du livre, du journal ou du périodique	AUTEUR(S) (pour les livres)	ÉDITEUR	COLLECTION	Ces copies sont destinées à : <small>(entourer le niveau des élèves concernés)</small>	Nbre de pages A4 copiées pour chaque œuvre (A)	Nbre d'exemplaires réalisés (B)	Nbre total de pages A4 ainsi copiées (A) X (B)
FRANÇAIS, 5 ^{ème} , TEXTES ET MÉTHODES	M. F. SCULFORT C. CADET B. CHEVALIER...	NATHAN	DU CÔTÉ DES LETTRES	COLLÈGE LG LT LP PRÉPA./BTS	5	32	160
LE MONDE				COLLÈGE LG LT LP PRÉPA./BTS	1/2	28	14
MATHÉMATIQUES, S, ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE, ÉDITION 2001	MERCKHOFFER BREHERET	HATIER	ANNABAC CORRIGÉS	COLLÈGE LG LT LP PRÉPA./BTS	1	57	57

Journaux, revues :

- **Indiquer seulement** le titre du périodique
- **Mentions inutiles** : titre de l'article, auteur de l'article, date du journal, éditeur du journal

Entourer le niveau des élèves à qui sont remises les copies

Pour chaque œuvre, nombre de pages A4 ou de fraction de page A4 de copies réalisées (n'écrire qu'un seul nombre)

Nombre d'élèves auxquels sont destinées les copies